LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Madame Sophia Chikirou et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative à l'acquisition en urgence de climatiseurs pour les écoles parisiennes

Depuis plusieurs années, les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et gagnent en intensité. Les collectivités territoriales disposent désormais d'un retour d'expérience conséquent, notamment après les canicules de 2003, 2019, 2022, 2023 et 2025. À Paris, la vague de chaleur exceptionnelle de la fin du mois de mai 2026 avait déjà conduit des organisations syndicales, des personnels municipaux, des parents d'élèves et plusieurs élus à alerter sur les températures atteintes dans certains établissements scolaires.

Ces alertes ont d'ailleurs été largement relayées lors du Conseil de Paris du mois de juin, au cours duquel plusieurs interventions ont porté sur l'adaptation des écoles aux fortes chaleurs et sur la nécessité d'anticiper les conséquences du changement climatique.

Dans ce contexte, l'annonce faite par le Maire de Paris, vendredi 19 juin, au début de l'épisode caniculaire majeur annoncé depuis plusieurs jours par les services météorologiques, de l'acquisition en urgence de 1200 climatiseurs destinés à certains établissements scolaires soulève plusieurs interrogations. Cette annonce est d'autant plus surprenante que la livraison de ces équipements est annoncée pour la semaine suivante, c'est-à-dire après le début de l'épisode de fortes chaleurs auquel ils sont censés répondre.

Alors que la canicule de la fin du mois de mai aurait pu constituer un signal d'alerte justifiant la mise en œuvre rapide d'un plan d'urgence pour les écoles parisiennes, cette décision tardive interroge sur la capacité de la Ville à anticiper les conséquences prévisibles du changement climatique plutôt qu'à intervenir dans l'urgence.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- À quelle date la décision d'acquérir ces climatiseurs a-t-elle été prise ?
- À quelle date les services municipaux ont-ils été saisis afin d'étudier ou de préparer cette acquisition ?
- Quels éléments expliquent que cette démarche n'ait pas été engagée dès la vague de chaleur exceptionnelle de la fin du mois de mai 2026 ?
- Quel est le nombre exact d'équipements commandés ?

- Quel est leur coût d'acquisition total, hors taxes et toutes taxes comprises ?
- Combien d'établissements scolaires sont concernés par ce dispositif ?
- Selon quels critères ces établissements ont-ils été sélectionnés ?
- Ces acquisitions sont-elles réalisées dans le cadre d'un marché public ou d'un accord-cadre déjà existant ?
- Quelle entreprise est chargée de la fourniture des équipements et, le cas échéant, de leur installation ?
- Quel est le calendrier précis de livraison et de mise en service des équipements commandés ?
- Le Maire considère-t-il que des équipements commandés au premier jour d'un épisode caniculaire et livrés après son déclenchement relèvent d'une démarche d'anticipation ou d'une mesure de rattrapage face à une situation pourtant largement prévisible plusieurs semaines auparavant ?